

De l'opération de la sonde , perce les membranes le plutôt qu'il peut , pour faire écouler les eaux; un entier succès suit son procédé , la matrice se relâche , reprend ses forces & pousse l'enfant au-dehors. C'est ainsi que M. Puzos a eû la consolation de voir finir heureusement plusieurs travaux , qui , sans ce moyen , auroient été également funestes aux Meres & aux Enfans.

La Séance fut terminée par deux Morceaux d'Histoire ; le premier , qui est de M. *Simon* , roule sur l'Histoire des Découvertes que l'on a faites sur la nature de la Cataracte & sur sa Cure. L'Auteur fait voir avec un détail plein d'érudition , les différentes opinions qu'on a eûes en différens temps sur cette maladie , & la suite des progrès , par lesquels on est parvenu à la connoissance que nous en avons. Il termine son Mémoire par l'examen des différentes façons d'operer dont on s'est servi jusqu'à présent pour guérir cette maladie.

Le second , & par lequel la Séance a été terminée , & qui roule en partie sur l'Histoire de la Chirurgie , & des Chirurgiens de Paris , nous a paru assés intéressant pour le mettre ici en entier.

Il sortoit de l'Ecole de S. Côme des ressources pour toutes sortes de maux ; les maladies

ladies Veneriennes ravageoient la France, les misérables qui en étoient infectés étoient abandonnés à la pourriture, ils ne trouvoient qu'un surcroît de maux dans les mains de ceux qui les traitoient, la plupart n'étoient que des Spectateurs oisifs & pointilleux; les uns prononçoient hardiment que cette maladie n'étoit qu'un déguisement de la Lèpre, les autres en trouvoient des traces dans Hypocrate, qui peut-être ne l'avoit jamais vûe; tous discouroient curieusement & inutilement sur les Remèdes d'un mal si singulier. Plusieurs condamnoient ces Remèdes ou les adoptoient, sans consulter l'expérience. Les plus sçavans mêmes s'éroient déclarés contre le Mercure; d'autres sur la foi de quelques Ecrivains, l'adoptoient en aveugles; mais *Thierry de Hery* méprisa toutes ces contestations, il entreprit de découvrir dans l'expérience, le traitement exact des maladies Veneriennes. Il s'éleva en France comme un autre Œdipe, pour débrouïller cette Enigme de la Nature. Avant que de former ce dessein, il avoit puisé les principes de son Art dans le College de S. Louis, dans ce Lieu même où nous nous trouvons aujourd'hui assemblés. Il avoit ensuite cherché des lumières & des secours dans d'autres Sciences. Il avoit sur tout étudié la Médecine sous le Docteur

*Houllier,*

*Foullior* ; Professeur fameux. Eclairé des préceptes de la Médecine & de la Chirurgie, il alla consulter l'Expérience à l'Hôtel-Dieu, ses travaux Anatomiques, ses premiers succès dans la pratique, répandirent son nom dans Paris ; sa réputation y fit en peu d'années des progrès qui l'égalèrent aux plus grands Maîtres. Ce fut sur le témoignage du Public, qui est rarement suspect, en fait de Chirurgie, que FRANÇOIS I. destina de Hery à ses Troupes d'Italie.

Les travaux de de Hery sont trop connus pour que nous entrions ici dans un plus grand détail ; nous remarquerons seulement qu'animé par les premiers succès, de Hery consacra sa vie à la guérison des maladies Vénériennes, & que ces maladies ne furent pas stériles pour lui ; peu de Chirurgiens y ont trouvé les récompenses qu'il y a trouvées, elles lui donnerent enfin plus de cinquante mille écus, somme considérable dans ce temps-là ; mais cette haute fortune ne l'ébloüit pas, elle ne lui communiqua point les vices qui la suivent ordinairement, je veux dire, la hauteur & la dureté. Au contraire, elle dévelopa encore mieux dans cet homme illustre ses qualités bienfaisantes. Il fut compatissant, tendre, ami fidele. Une Critique éclairée a désabusé depuis long-temps d'une  
 Tradition.

Tradition aussi ridicule que mal fondée, qui mettoit sur son compte l'historiette suivante.

La curiosité l'amena, disoit-on, dans l'Eglise de S. Denis, elle le conduisit d'abord au Tombeau de Charles VIII. Dans un morne silence, ajoute-t'on, il s'arrêta devant le Monument, il se prosterna ensuite comme devant un objet de vénération. Ce mouvement de piété surprit ceux qui étoient autour de lui, ils s'imaginèrent qu'il rendoit à ce Roy le culte qui n'est dû qu'aux Saints. Un Religieux crut qu'il falloit désabuser cet homme simple & crédule. Mais, non, répondit de Hery, je n'invoque point ce Prince, je ne lui demande rien, la maladie qu'il a apportée en France m'a comblé de biens, & pour un si grand bienfait, je lui rends des prières, c'est pour le salut de son ame que je les adresse à Dieu.

Après avoir lû tout ce qui regardoit Thiery de Hery, on lût une partie de l'Histoire des Colots, dont voici quelques traits.

Par de nouvelles Recherches la Chirurgie sortoit de l'ancienne obscurité, chaque partie de cet Art attiroit des esprits curieux, celles qui étoient les plus obscures, prenoient du brillant qui frapoit même les yeux des Sçavans En vain affecte-t'on de dé-

pouiller

peùiller la Chirurgie moderne , en vain prétend-on enrichir les Anciens de toutes nos Découvertes , c'est-là une libéralité intéressée des ennemis de la Chirurgie. Il faut l'avouer , notre Art étoit fort borné entre les mains de nos Anciens. Quelques-unes de nos Opérations les plus fameuses , n'étoient pas même ébauchées dans leurs Ouvrages ; on n'y voit , par exemple , que de misérables vestiges de l'Opération de la Taille. Ces vestiges mêmes ne sont que les traces d'une timidité ignorante. La plûpart de ceux qui avoient la Pierre , ne trouvoient aucun soulagement dans l'ancienne Chirurgie. Les Enfants , jusqu'à quatorze ans , pouvoient esperer quelque ressource , mais après cet âge l'Art étoit stérile pour eux. C'est en France qu'on a tenté d'étendre ses secours sur tous les âges. Ces tentatives effrayoient les Chirurgiens , les préjugés des Anciens les rendoient suspects. Selon Hypocrate , les blessures étoient mortelles dans la vessie. Enfin *Germain Colot* méprisa ce préjugé , & pour tirer la Pierre il imagina une Opération qui , sans doute , étoit nouvelle , elle est fort célèbre dans notre Histoire.

Un Archer de Bagnolet étoit condamné à mort ; heureusement pour lui , il avoit une maladie dangereuse , le détail n'en est pas bien

bien connu ; l'ignorance des temps ou des  
 Historiens , l'a obscurcie. Leur récit est  
 confus ou contradictoire , on y entrevoit  
 seulement que ce misérable avoit la Pierre ;  
 mais étoit-elle dans les reins ou dans la ves-  
 sie ? C'est ce qui n'est décidé par aucun té-  
 moignage certain. Plusieurs s'imaginèrent  
 que cette Pierre étoit placée dans le rein. Me-  
 seray l'assûre, sans nous dire sur quel fonde-  
 ment il apuye son opinion. Des Historiens  
 plus anciens & mieux instruits que lui , ne  
 sont pas aussi décisifs ; mais ils marquent  
 que cette maladie étoit commune. On avoit  
 donc des signes certains qui l'annonçoient ?  
 Or dans ces temps ténébreux de l'Anatomie,  
 la Pierre des reins ne se monroit que sous  
 des signes obscurs. Les parties où elle se  
 forme & où elle grossit , étoient presque in-  
 connues ; les Anatomistes les plus fameux ,  
 n'étoient ni assez éclairés, ni assez téméraires  
 pour chercher les Pierres parmi les visceres.  
 Cette Opération, jugée aujourd'hui impossi-  
 ble par nos plus grands Maîtres, ne pouvoit  
 dans ces temps grossiers, ni se présenter à  
 l'esprit, ni être tentée avec succès. Il paroît  
 donc évident que ce Criminel avoit la Pier-  
 re dans la vessie. Quoiqu'il en soit, il ne dut  
 la vie qu'à sa Pierre, dont il ne devoit atten-  
 dre que la mort. L'Opération, qui pouvoit  
 le

Le déliuere de ses maux, fut la seule punition de son crime; mais cette punition, qui n'étoit qu'une grace, étoit aux yeux des Juges, un essai qui paroissoit cruel; on ne voulut pas y soumettre ce misérable par la violence, on lui proposa l'Opération comme à un homme libre, & il la choisit; on ne négligea aucune précaution pour assurer le succès de cette Epreuve, on résolut d'en charger un des plus grands Chirurgiens, & ce fut sur Germain Colot qu'on jeta les yeux. Il tenta cette Opération avec une hardiesse éclairée, qui devoit donner de grandes esperances, & dans quinze jours le Malade fut parfaitement guéri.

Mais de si heureux commencemens n'ont eû que des suites tardives, cette tentative est restée long-temps dans l'oubli; au commencement du XVI. siecle, la curiosité réveilla les esprits; l'Opération faite sur l'Archer de Bagmolet, inspira, sans doute, de la hardiesse à *Marianus Sanctus* & à *Jean des Romains*, Chirurgiens Italiens.

Ils chercherent la route qu'on pouvoit ouvrir à la Pierre; & enfin par les travaux de ces hommes illustres, l'art de la tirer dans tous les âges, devint un art éclairé. Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans ces premiers progrès cet Art fut rendu aux Colots, ou à  
une

une Famille du même nom. Le premier qui reprit les traces de Germain Colot, fut *Laurent Colot*; c'étoit un homme unique. Tous les Pays se le disputoient; on l'apelloit dans les lieux les plus éloignés. Il étoit dans toute l'Europe presque la seule ressource de ceux qui avoient la Pierre. HENRY II. voulut attacher à la Cour un homme si fameux; ce Prince lui destina la Charge de Chirurgien ordinaire, & cette place fut remplie par plusieurs descendans de ce grand homme.

*Philipe Colot*, son fils, entra dans le College de S. Louis; il ne voulut pas que son secret fût entre les mains d'un seul homme; il associa à ses travaux *Severin*, *Pineau* & *Girault*, ses Confreres. Le premier étoit Professeur en Chirurgie. Girault ne fut point méconnoissant, il rendit à la Famille des Colots le dépôt qu'il en avoit reçu; il instruisit *François Colas*, qui se rendit célèbre dans toute l'Europe.

L'Art de tailler est donc entré dans Saint Côme avec les Colots, il s'y est enrichi de nouvelles connoissances, l'esprit & l'industrie en ont facilité la pratique, & aujourd'hui il est plus parfait & plus répandu.

ENIGME





## E N I G M E.

**M**On sort est d'être agile, simple, franc,  
Droit ou courbé, petit, moyen, ou grand :

Et si ce n'est que je séjourne,  
Bien souvent la tête me tourne.

Avec deux pieds qui soutiennent mes pas,

Je fais l'entreprise hardie  
De voyager en differens climats ;  
Je suis égal, cependant je varie ;

J'en vois plusieurs en un moment,

Et mon train ordinaire est d'agir rondément :

Aussi vient-on, à juste titre,

Sur quantité d'objets me prendre pour arbitre.

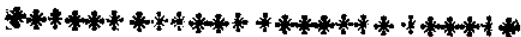
Je sçais tout le premier la distance des Lieux ;

Et jamais le flambeau des Cieux

Ne fournira de course si rapide,

Que quand glissant d'un pied, par l'autre je me guide.

J. CHEVRIER, *Organiste à Chemillé, E. A.*



## L O G O G R Y P H E.

**J**E suis un composé de diverse matiere,  
Je brille & fais briller les Endroits où je suis.

F De

De ma beauté , Lecteur , tout le Monde est épris.  
 Si de me dissequer par lambeaux on s'ingere ,  
 On doit trouver un mets fluide & savoureux ,  
 Un Outil & un Grain : un Compagnon fidele :  
 Un Sexe , de tout temps ami de la Femelle :  
 Deux Notes de Musique : un nombre : ouvre les  
 yeux ,  
 Si tu veux encor voir d'une Boisson exquise  
 Le limon , ce qui fait sentir de la douleur :  
 Ce qui donne à ton corps le mouvement, Lecteur ;  
 Je finis , car je crains qu'en peu l'on ne m'avise.

## A U T R E.

Q uatre Lettres , pas d'avantage ,  
 Te disent , Lecteur , qui je suis :  
 Tâche d'en faire bon usage ,  
 Tu sçauras ce que je produis ;  
 Certaine Fille de la Fable ,  
 Qui ne fut point desagreable  
 Au Dieu qui lance les Eclairs  
 Et sur la Terre & sur les Mers ;  
 Un Pape d'illustre Mémoire ;  
 Ce qu'ont observé tous les Saints ;  
 Un Adverbe ; trois mots Latins ;  
 Un Fleuve vanté dans l'Histoire ;  
 Voilà ce que comprend mon nom :  
 Le tiens-tu ? Je gage que non.

A. R. D. R. P.

## A U T R E.

**I**L s'agit maintenant de faire un Acrostiche ;  
 C'est justement, Lecteur, où je me niche ;  
 Et je veux dans mon nom composé de dix pieds,  
 Que mon compte avec moi dix mots tout distingués.

Petite Ville sur Loire :

Sur Seine grande Cité :

Prophète d'Antiquité :

Fête d'Hiver, célèbre dans l'Histoire :

Instrument de grand bruit :

Autre Instrument convenable au malade :

Peché peu rare en l'homme de boutade :

Fleuve François, fameux à ce qu'on dit :

Animal étranger, dont on craint la furie :

Saint, réveré dans Picardie,

Me font passer dans l'Eau la plûpart de ma vie.

*Par Duchemin, Musicien à Angers.*

## L O G O G R Y P H U S.

**B**Is tria membra mihi sunt : tot sunt significata.

Cujuscunque domus primò sum janua : Perge.

Francorum in Regno tibi non ignota Moneta ;

Natum deinde vides Persarum è Regibus unum :

In Libris scriptus docti sum sapè Maronis :

In bino duplex animali portio cersa ;

F ij

Me

*Me sine , quod prandere monet , subsistere non vult :  
Tandem , si cupias solers cognoscere nomen ,  
Horum sex primum Verborum sumito membrum.  
Notior ut fiam tibi , sum Duc , Lector amice.*

Par le même,

On a du expliquer l'Enigme & les Logogryphes du Mercure de Juin , premier Volume , par , *Tombeau , Providence , Incarnation , Moulins , & Porcus*. On trouve dans le premier Logogryphe , *Provence , Rien , Ocre , Vice , Io , Devoir , Eperan , Nid , Corde , Epine*. Dans le second , *Incarnat , Nation , Taon , Cor , Roc , Aaron , Caton , Canon*. Dans le troisieme , *Louis , Lin , Simon , Sinon , Milon , Minos*. Et dans le quatrieme , *Orcus , Procus , Perus , Corpus , Crus , Cornus , Rus , & Ros*.

Les Mots de l'Enigme & des Logogryphes du second Volume de Juin , sont *l'Ombre , Framboise , Jerusalem , Virtus , Carolus , & Veritas*. On trouve dans le second Logogryphe , *Re , Mi , La , Elje , Samuel , Ire , Rime , Ami , Raie , Merle , Mule , Mautr , Marie , Laver , Semer , Suer , Limer , Aimer , Vêler , Jaser , Saler , Elire , Luire , Salir , Saluer , Lier , Mêler , User , Amuser , Muer*. Dans le troisieme , *Vir , Tus , de*  
l'En-

Éncens , qui s'écrit souvent sans *h*, *Virus* ;  
& *Irus*. Dans le quatrième , *Caro* , *Olius* ,  
*Lucas* , *Lusca* , *Acus* , *Colus* , *Carus*. Et  
dans le cinquième , *Ver* , *Ita* , *Vir* , *Vis* , *Vas* ,  
& *Vita*.



## NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

**D**iscours sur l'Emploi du Loisir , à *Pa-*  
*ris* , chés *Nyon* , Fils , Quai des Au-  
gustins , à l'Occasion , 1739. in-8°. de 202.  
pages. Prix , 1. liv. 10. s. broché.

REMARQUES sur l'Ouvrage de *M. Andry* ,  
intitulé *Cleon à Eudoxe*. A Paris , chés la  
*Veuve Piffot* , Quai de Contry. 1739. Brochure  
de 21. pages.

HISTOIRE ROMAINE de *Tite-Live* , Pre-  
miere Décade , Contenant l'Origine de Ro-  
me , & ses premiers progrès dans l'Italie ;  
traduite en François par *M. Guerin* , ancien  
Professeur d'Eloquence dans l'Université de  
Paris. Trois Volumes in-12. Le premier , de  
596. pages , le second de 442. & le troisié-  
me de 462. A Paris , chés *Louis Dupuis* ,

ruë S. Jacques , près la Fontaine S. Severin ,  
à la Fontaine d'or , 1739.

CAUSES CELEBRES & interessantes , avec  
les Jugemens qui les ont décidées , recueil-  
lies par M. *Gayot de Pitaval* , Avocat au Par-  
lement. Tomes XIII. & XIV. 1739. Vol.  
*in* 12. Le premier Tome de 653. pages , & le  
second de 664. sans compter l'Avertissement  
& la Table des Matieres. *A Paris* , chés  
*Cavelier* & la Veuve *Delanne* , ruë S. Jac-  
ques , & de *Nully* & *Le Gras* , au Palais.

ESSAIS de Michel Seigneur de *Montagne* ,  
nouvelle Edition , à *Paris* , chés la Veuve  
*Ganeau* , aux Armes de Dombes , ruë Saint  
Jacques. 6. Vol. *in*-12. Prix , 15. liv. relié.

Elle a été faite par les soins de M. *Coste* ;  
sur les plus anciennes & les plus correctes  
Editions , & on l'a augmentée de la Vie  
de l'Auteur , de plusieurs de ses Lettres , où  
les Passages Grecs , Latins , & Italiens sont  
traduits plus fidelement & cités plus exacte-  
ment que dans les précédentes , de Notes &  
d'une Table générale des Matieres , plus  
utile que celles qui ont paru jusqu'à présent.  
La Vie de *Montagne* est de M. le Président  
*Bouhier* , & les Notes de M. *Coste*.

On trouve dans la même Boutique , une  
nouvelle Edition des *Mémoires de Brantôme*.

CON-

CONTINUATION du Traité de la Police ,  
 contenant l'Histoire de son Etablissement ,  
 les Fonctions & les Prérrogatives de ses Ma-  
 gistrats , toutes les Loix & les Reglemens  
 qui la concernent. Avec un Recueil de tous  
 les Reglemens & Statuts des six Corps des  
 Marchands , & de toutes les Communautés  
 des Arts & Métiers. *Tome Quatrième. in-fol.*  
 DE LA VOIRIE , de tout ce qui en dépend  
 ou qui y a quelque rapport. On y a joint une  
 Suite de la Description Historique & Topo-  
 graphique de Paris , & deux Plans nouvelle-  
 ment gravés , l'un représente l'état présent  
 de la Ville de Paris , avec les Accroisse-  
 mens, ses Bornes & ses Limites; l'autre dési-  
 gne tous les Canaux, Conduits, Tuyaux &  
 Réservoirs pour la distribution des Eaux aux  
 Fontaines publiques de la Ville & des Faux-  
 bourgs. *A Paris, chés Jean-François Héris-  
 sant, rue Neuve Notre-Dame, à la Provi-  
 dence. M. DCC. XXXVIII.*

Ce Livre est divisé en quinze Titres , qui  
 sont autant de Traités differens, complets, &  
 finis de la matiere qui en fait l'objet; l'or-  
 dre Chronologique y est observé depuis les  
 temps les plus reculés de l'Antiquité jusqu'à  
 présent.

Chaque Titre est distribué en autant de  
 Chapitres , de Sections , & de Paragraphes,  
 qu'il a été nécessaire de faire de divisions &

de subdivisions pour l'intelligence de la matière, & pour l'application exacte des Reglemens sur chaque partie.

Le premier Titre contient le Traité des Bâtimens : l'Auteur parle d'abord de l'origine & du progrès de l'Architecture dans les principales Nations ; après quoi, il établit ce qui s'observe pour la largeur & l'alignement des Ruës, ce qui interesse l'entretien des Temples ou des Eglises destinés au Service Divin, les Privileges de ces Lieux Saints, ceux des Maisons Royales, & des Edifices publics. De-là il passe aux Regles concernant les Bâtimens particuliers, où il comprend tout ce qui regarde les matériaux qu'on y employe, les Entrepreneurs, les Maîtres & les Ouvriers qui y travaillent ; les Jurés - Architectes - Bourgeois, les Maîtres Généraux des Bâtimens, leur pouvoir, leurs fonctions, & tout ce qui dépend de la Jurisdiction de la Maçonnerie.

La construction des Bâtimens conduit l'Auteur à parler des Incendies, & il détaille toutes les précautions que la Police prend contre les dangers du feu ; les remèdes & les prompts secours qu'elle apporte quand ces malheurs arrivent ; comme elle pourvoit à la sûreté des Effets qui échappent au feu, & les moyens qu'elle employe pour soulager & secourir ceux qui ont perdu leur Bien dans l'Incendie.

Après



Après les Bâtimens , la plus grande beauté d'une Ville consiste dans le pavé & le nettoyage des Ruës ; on est entré dans tout le détail de ces deux parties, l'Auteur l'a jugé extrêmement nécessaire , tant par l'utilité que Paris & les bonnes Villes du Royaume peuvent en retirer , que par rapport à l'Etranger ; les plus fameuses Villes de l'Europe recherchant avec soin les Reglemens qui ont été faits , en ce genre de Police , pour la Ville de Paris.

La liberté & la commodité de la voye publique font un autre objet , où l'on a compris tout ce qui regarde les Saillies , les Eta-lages , & les obstacles de toute nature , capables de causer de l'embarras ou de la difformité dans les Ruës , & de les rendre moins sûres, ou moins commodes.

On a compris sous un Titre particulier toutes les autres parties de l'Embellissement & de la Décoration publique ; c'est-à-dire , tout ce qui concerne les Places vagues , les Maisons en ruine & inhabitables ; les Ponts , les Ports , les Abreuvoirs , les Halles , les Marchés , les Fontaines & les Egoûts , sans oublier les Places publiques , ni les Monu-mens qui y sont érigés à la gloire du Souve-rain , & à l'honneur de la Nation.

L'Auteur faisant voir ensuite de quelle con-  
séquence il est de fixer une Ville dans des

bornes convenables ; parle des accroissemens de Paris sous l'heureux Regne du Roy , & il donne à cette occasion une suite de la Description Historique & Topographique de Paris , à laquelle il a joint un Plan exact de la Ville & des Fauxbourgs , & un état des nouvelles Bornes que Sa Majesté y a fait poser avec tant de soin & de dépense ; le Plan est sans contredit le plus exact & le mieux executé qui ait paru jusqu'à présent.

Les Voitures de louage dans les grandes Villes étant devenues d'une nécessité presque indispensable , soit pour la suite des affaires , soit pour le plaisir & pour la commodité , on raporte tous les établissemens des Carosses à l'heure , des Carosses de Remise ; des Chaises à bras , & des Chaises roulantes ; on y a joint les Bateliers Passeurs-d'eau , les Bateliers dits Bachoteurs , & les Charretiers , y comprenant aussi les Voitures pour la suite de la Cour ; & sur tous ces Articles , on a eu soin de ne rien omettre , par rapport aux obligations des Maîtres de ces Voitures , & aux devoirs de ceux qui sont employés à les conduire.

Après l'examen exact de tout ce qui peut concourir à la beauté & à la commodité de l'interieur des Villes , l'Auteur sort , pour ainsi dire , de leur enceinte , pour considérer les Grands-Chemins , nommés par distinction ;

sion, *Chemins Royaux*, & sans négliger ceux de moindre distinction ; il fait voir combien il est nécessaire de conserver ceux-là dans leur largeur, de les entretenir solides & bien pavés, d'empêcher les Propriétaires des Héritages voisins d'en rétrécir le passage, de les encombrer ou embastasser : il établit en même temps tout ce qui regarde la construction des Chemins, leurs réparations, les fonds qu'on y employe, d'où ils proviennent, & la discipline que doivent observer les Entrepreneurs & les Ouvriers qui y travaillent.

On passe ensuite aux Postes & au Messageries de France, & l'on fait voir que ces Etablissmens sont supérieurs à tout ce qu'on a fait en ce genre, dans tous les temps, même chés les Romains, & que nos Rois les ont bien moins formés & soutenus pour leur service, que pour l'utilité commune, par la facilité qu'il y a d'en user en tout temps & en toute occasion pour les affaires publiques, & particulietes de la Religion, de la Justice, de la Guerre, de la Finance, & du Commerce, de même que pour les besoins & les agrémens de la société ; on développe avec soin la forme de cette administration, qui n'avoit point encore été traitée avec ordre ; on n'a omis aucune des règles qui intéressent le service des Postes, aussi-

bien que les Coches ou Carosses , les Carrioles , & les Charettes ou Chariots , établis pour la commodité des Voyageurs , & pour le transport des marchandises , l'exactitude du départ de ces Voitures aux jours & aux heures prescrits ; la taxe & l'ordre des Places , les Registres que doivent tenir les Maîtres des Voitures , & ce qu'ils sont tenus de faire observer à leurs Cochers , Voituriers , Roulliers & Charretiers , pour la sûreté des Personnes & de leurs Effets ; afin que le Public soit bien & exactement servi.

Le Traité de la Jurisdiction de la Voirie termine ce Volume. Divers Tribunaux prétendent depuis long-temps avoir le Droit exclusif d'en connoître , & de-là sont sorties des contestations sans nombre , sur lesquelles il y a eu quantité de Reglemens , tant du Conseil du Roy , que des Parlemens ; mais il n'y en a point encore assés , pour mettre fin aux conflits , & pour faire cesser la division dans cette partie de la Justice ; c'est pourquoy l'Auteur a pris ce temperamment de donner à chaque Jurisdiction ce qui lui appartient suivant les Loix & les Reglemens. Pour le faire avec ordre , il commence par établir quelle est la nature du Droit de Voirie , & cela conformément aux plus anciens Titres , aux Textes des Coûtumes , & aux témoignages

gnages des plus graves Auteurs; après quoi il recherche tout ce qui peut conduire à connoître si c'est un Droit Royal, s'il appartient dans toute son étendue au seul Souverain, s'il peut être transféré à des Seigneurs particuliers, si c'est un Droit Féodal, ou un Droit de Justice, si la Voirie fait partie de la Police générale, ou si on doit la regarder comme une Justice distincte & séparée. A cette occasion il examine les anciennes prétentions du Voyer de Paris, il discute les premiers Titres de cet Officier, il le prend dès son Etablissement connu, & il le suit dans ses Droits & dans son Exercice, jusqu'à la réunion de sa Charge à celle de Grand-Voyer de France, dont il raporte, avec le même scrupule, les Prérogatives & les Attributions: il montre ensuite comment les Offices de Grand-Voyer, & de Voyer particulier ont été unis aux Charges de Trésoriers de France; en quel temps ils ont eu la Jurisdiction contentieuse de la Police de la Voirie, & il établit que les Apels de leurs Ordonnances sur le Fait de la Direction de la Voirie, ne doivent être relevés qu'au Conseil du Roy. L'Auteur ne s'est point borné à la seule maintenance de la Voirie, il a recueilli tous les Titres & tous les Reglemens propres & particuliers aux Jurisdicions qui en connoissent, & il en a fait un Recueil divisé en au-  
tant

tant de Chapitres qu'il y a de Tribunaux ; qui contestent entre eux cette competence. Ainsi les Juges ordinaires , ceux de Police , les Trésoriers de France , les Hauts-Justiciers , & les Officiers municipaux y trouveront tout ce qui peut servir à justifier la possession où ils sont de connoître de la Voirie.

Pour remplir ce dessein , l'Auteur a tiré des Registres du Parlement , de la Chambre des Comptes , du Trésor des Chartres de France , des anciens Livres du Châtelet , des Manuscrits qui sont dans les Bibliothèques , de tous les Recueils de Capitulaires , d'Ordonnances , de Reglemens , & d'anciennes Formules , & de tous les Auteurs qui ont écrit du Droit public , tout ce qui a été fait sur cette matiere depuis la naissance de la Monarchie jusqu'à présent.

Il y a joint les Loix des plus célèbres Monarchies , ou Républiques de l'Antiquité , & il observe ce qu'elles ont de conforme ou de contraire à nos usages.

Les Dissertations qui accompagnent tout cet Ouvrage , & qui s'y trouvent sur chaque matiere , sont remplies de Faits historiques & curieux , & d'Observations , qui facilitent aux Lecteurs l'intelligence des Loix , en expliquent les motifs , en font voir la nécessité ou l'utilité , & rendent raison de leurs varia-

tions